CAMI DE ROUNDO

Le magazine de la municipalité et des associations de Montesquieu-Lauragais

Valorisation du patrimoine communal : la statue de la Vierge retrouve sa splendeur

Dossier Finances
page 11

JUIN 2025
N° 157

Montesquieu Lauragais

Sommaire

INFOS MUNICIPALES

Extraits des procès-verbaux de conseils municipaux 4
Séance du 19 novembre 2024 4
Séance du 10 février 2025 6
Séance du 14 avril 2025 9
Dossier finances 11
8 Mai 1945 : Se souvenir pour construire la paix 14
Moderniser, embellir, sécuriser : les grands travaux de notre village 15
La statue de la Vierge retrouve sa splendeur 15
Entretien des chemins communaux 15
Réhabilitation du stade communal : sport et solidarité 16

INFOS DIVERSES

Vers un urbanisme à l'échelle du territoire : Montesquieu-Lauragais rejoint la démarche PLUi 17
Bien vivre ensemble : règles et respect au quotidien 18
Nuisances sonores 18
Réglementation relative à la détention d'animaux domestiques et de basse-cour sur le territoire communal 18
Le fléau des arnaques par SMS et e-mail ! 19
La bibliothèque fait son cinéma ! 20
4L Trophy : ils partagent leurs aventures avec vous ! 21
La minute ALAE ! 22
Créativité et Harmonie : Les élèves de CE-CM brillent entre Art recyclé et Chant en scène ! 23
L'application mobile des Terres du Lauragais est disponible ! 24
Envie d'essayer un vélo à assistance électrique ? 24
Des idées d'activités pour cet été ! 25
Broyage des végétaux 26
Mieux connaître le rôle des chasseurs 26

ASSOCIATIONS

Le comité des fêtes 27
Briqu'A Bras 27
Gymnastique Montesquirienne 28
Les Amis du Thé Dansant 28
Association de Danse SD SWING 29
Ensemble William Maurer 29

Professionnels du village 30

Directrice de la publication : Nathalie FAURÉ
Membres : Emilie POUZAC, Raymond ANDOUARD, Abdelrani MAHCER, Julien TSOUGAS

Chères habitantes, chers habitants,

Comme tous les six mois, c'est avec plaisir que je vous adresse ces quelques lignes pour faire le point sur la vie de notre commune.

Depuis le début de l'année, plusieurs chantiers ont été engagés ou finalisés, toujours dans le souci d'améliorer notre cadre de vie. Parmi eux, la réfection de plusieurs routes communales, essentielle pour la sécurité et le confort de tous. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche de long terme pour moderniser nos infrastructures, tout en veillant à une gestion rigoureuse de nos finances.

À ce titre, je tiens à souligner que, pour la troisième année consécutive, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts fonciers. C'est un engagement fort que nous tenons, malgré un contexte économique parfois difficile pour les collectivités.

Nos agents municipaux ont également œuvré avec efficacité pour redonner tout son éclat à la statue de la Vierge, un symbole cher à notre commune. Leur investissement permet de valoriser notre patrimoine tout en maîtrisant les coûts.

Enfin, les travaux de réhabilitation du stade et des vestiaires ont été lancés, avec l'objectif de mieux accueillir nos sportifs et nos associations. Ces aménagements contribueront à renforcer le dynamisme et la convivialité de nos activités locales.

Alors que la période estivale approche, beaucoup d'entre vous s'apprêtent à partir en vacances. Je vous invite à faire preuve de prudence : pensez à verrouiller soigneusement vos portes et fenêtres, et si possible, demandez à un voisin ou à un proche de veiller sur votre habitation pendant votre absence. Ces gestes simples permettent de limiter les risques de cambriolage.

Merci à toutes et à tous pour votre confiance et votre attachement à notre village.

Avec toute mon amitié,

Rani MAHCER

Extraits des procès-verbaux de conseils municipaux

Les procès-verbaux de séance sont consultables sur le site internet et en mairie dans leur intégralité

Séance du 19 novembre 2024

Pouvoirs : C Crouzil a donné pouvoir à A. Mahcer
Conseillers absents excusés : A. Criado, P.Carrière, P. Fuser
Secrétaire de séance : N. Fauré

Approbation du compte rendu du 16 septembre 2024

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-32 : Personnel communal – création d'un emploi d'un agent d'animation

Depuis le 1er octobre 2023, un agent contractuel a renforcé l'équipe de l'ALAE pour une durée hebdomadaire de 16h34 (16.57). Conformément à la procédure, la déclaration de création d'emploi a été effectuée le 17 septembre 2024 auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, avec un délai de publication de 8 semaines.
Aujourd'hui, le conseil municipal doit délibérer afin de pérenniser ce poste, en créant un emploi d'adjoint d'animation à hauteur de 17h34 (17.57) hebdomadaires, à compter du 1er décembre 2024. Cette décision inclut une augmentation de 1 heure de travail par rapport à la situation actuelle.
Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-33 : Personnel communal-adhésion à la convention santé

À compter du 1er janvier 2015, dans la fonction publique territoriale, la collectivité employeur doit prendre en charge une partie des cotisations à une complémentaire prévoyance. Concernant la prise en charge de la complémentaire santé ; l'obligation est prévue uniquement au 1er janvier 2026. Cependant, la commission des finances a décidé de mettre en place la prise en charge des deux complémentaires santé et prévoyance dès le 1er janvier 2025.
Concernant la complémentaire santé, la loi impose une prise en charge minimale de 15 euros/mois. Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne, à l'issue d'un appel d'offre pour le choix d'une mutuelle commune aux collectivités territoriales du département, a retenu la Mutuelle National Territoriale (MNT). Chaque agent est libre d'y adhérer.
La commission des finances propose une participation de 25 €, ce qui peut représenter une dépense de 3 900 € pour la commune en fonction du choix des agents d'adhérer ou non au contrat santé de la mutuelle retenue.
Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-34 : Personnel communal-adhésion à la convention prévoyance

Concernant la prise en charge de la complémentaire prévoyance, le montant de participation minimum est de 7 €. La commission des finances propose une participation de 7 €, ce qui peut représenter une dépense de 1 092 € pour la commune en fonction du choix des agents d'adhérer ou non au contrat prévoyance de la mutuelle retenue (MNT).
Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-35 : Finances – tarifs publics 2025 Salle des fêtes

La révision des tarifs publics s'appuie sur l'indice des prix des services qui s'établit à 2.5% en 2024. Aussi, la proposition des tarifs pour 2025 est la suivante :

		2024 (€)	2025 (€)
Salle des fêtes	Location	160	165
	Caution matériel	1000	1000
	Caution propreté	300	300

Approbation à l'unanimité des présents.

La municipalité a décidé de mettre à disposition la salle située derrière la mairie pour les jeunes du village. Cette initiative vise à offrir un espace de rencontre, de loisirs et d'activités pour la jeunesse locale. Avant l'ouverture officielle de cet espace, des élus se réuniront pour définir les modalités de fonctionnement et rédiger un règlement d'utilisation afin de garantir un usage sécurisé et respectueux de cet espace par tous. Points à vérifier avant ouverture : conformité de la salle aux normes d'accueil du public, vérification des détecteurs de fumée et dispositifs de sécurité incendie.

Délibération n°2024-36 : Finances – tarifs publics 2025 Cimetière

		2024 (€)	2025 (€)
Cimetière	Concession m² pour 15 ans	30	31
	Concession m² pour 30 ans	48	49
	Colombarium	421	432
	Cavurne	594	609

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-37 : Finances – tarifs publics 2025 Tennis

		2024 (€)	2025 (€)
Tennis	Tarif unique adulte	20	Accès libre
	Jeton éclairage	2	3

Au vu de l'état du terrain de tennis et de la faible fréquentation, il est décidé de laisser le terrain en accès

libre. Seuls les jetons pour l'éclairage doivent rester payants avec une augmentation comprenant la hausse du coût de l'énergie.
La municipalité décline toute responsabilité en cas de dommages, dégradations ou accidents survenant sur ces terrains. L'utilisation de ces équipements se fait sous la seule responsabilité des usagers.
Des panneaux d'information et des règles d'utilisation seront également disponibles sur place. Merci de respecter ces consignes pour le bon fonctionnement de l'accès libre.
Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-38 : Finances- demandes de subvention Hotte et machine à laver-sèche-linge et divers matériels cantine

Plusieurs matériels de la cantine scolaire sont en panne, ou vétustes. Des devis ont été réalisés afin de déposer un dossier complet de demande de subvention auprès du conseil départemental qui fixe un montant minimum de dépense à 1000 € pour être subventionnable.

Objet	Entreprise	Caractéristiques	Montant en € TTC
Hotte	ADCF	3 000 m3/h	2 070,00
	GC18	4 200m3/h	1 263,60
Adoucisseur d'eau pour le lave-vaisselle	Billon dépannage		1 584,00
Machine à laver	Matfer Bourgeat		532,12
Sèche-linge			512,49
Étagère multi-usage			584,24
Chariot			321,22
TOTAL avec devis hotte moins disant			4 797,67

Concernant la hotte, la demande de subvention sera déposée en tant que prioritaire afin de pouvoir effectuer l'achat en amont de l'accord de la subvention. Le conseil départemental prévoit des dérogations avec justification. Proposition de choisir l'entreprise GC18.
Approbation à l'unanimité des présents.
Proposition de monter un dossier de demande de subvention pour tous ces achats. Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-39 : Finances- demandes de subvention complémentaires Salle des Archives

La dernière délibération pour les archives concernait les travaux de rénovation de la salle : isolation et pose de plaque de plâtre, réfection du sol. Il convient de compléter le dossier par un devis de rayonnages aux normes pour une salle des archives. Le devis a été réalisé auprès de l'entreprise Axess industries pour un montant de 4 951,38 € TTC.
Il convient de demander une subvention complémentaire auprès du conseil départemental pour 4126.15 € H.T. Des demandes de subvention seront également déposer auprès de l'État et du conseil régional.
Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-40 : Finances-admission en non-valeur

Il convient de prendre en charge des créances présentées en non-valeur pour un montant total de 4626.73 €. Il s'agit de créances anciennes entre 2001 et 2022, et de créances qui doivent être annulées en raison d'une décision de surendettement et d'effacement de dette. Ce montant comprend :
- 47,55 € pour les exercices 2010 et 2011 qui correspond à des impayés du service périscolaire
- 19,18 € au 31 mai 2024 qui correspond à des impayés du service scolaire
- 4 560,00 € qui correspond aux impayés du loyer de l'appartement de la mairie rue des Plumassières.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-41 : Finances-décision modificative

Afin de prendre en compte les points précédents, il convient de réaliser une décision modificative du budget 2024.

Article - Intitulé	Budgétisé (€)	Reste (€)	Montant à payer (€)	Montant de la DM (€)
6541 Admission en non-valeur			5 126,00	5 126,00
2157/275 Divers matériel	5 866,00	2 315,00	4 797,62	2 482,47
			9 923,62	7 608,47

La dépense déjà réalisée pour l'article 2157/215 Divers matériel concerne l'achat de la cellule de froid pour 3 550,85 €.
L'article 6541 prend également en compte la délibération prise en février 2024 pour une admission en non-valeur de 498.66 € mai non budgétisé.
Approbation à l'unanimité des présents.

TDL : présentation du rapport d'activité

Le rapport d'activité a été adressé aux élus pour information.

Commissions

- Urbanisme PLU : Le mardi 5 novembre, une réunion a eu lieu avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF), la Direction Départementale des Territoires (DDT) et l'Agence Technique Départementale (ATD) afin de discuter de la localisation de la future zone à urbaniser dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. L'objectif principal de cette rencontre était de recueillir les avis de ces différentes personnes publiques associées en amont, car elles devront émettre un avis conforme sur la révision du PLU.

Il est essentiel de prendre ces avis en compte dès maintenant afin d'éviter des erreurs qui pourraient entraîner des coûts importants. En effet, une procédure de révision du PLU pour une commune de notre taille représente un investissement moyen de 40 000 €, sans compter le temps nécessaire à la gestion de la révision. L'objectif est donc de ne pas perdre ni de temps ni de ressources financières dans une procédure mal orientée ou incomplète.
La commune doit rendre un rapport triennal de la consommation de l'espace au préfet de département. Nathalie Fauré se charge de réaliser ce document qui sera présenté lors du prochain conseil municipal.

- PCS : Le document du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en attente de finalisation. Il convient notamment d'accélérer le dossier concernant l'installation d'une sirène de type P.O.P. (Point d'Observation et de Protection). Par ailleurs, il sera nécessaire de solliciter un graphiste pour la réalisation du D.E.C.R.I.M. (Document d'Évaluation et de Communication des Risques et des Impacts Majeurs). Concernant la localisation de la sirène, l'emplacement envisagé se trouve à l'écluse de Négra. Cependant, le dossier n'a pas progressé en raison des obstacles soulevés par les Architectes des Bâtiments de France (ABF), liés au classement des monuments historiques dans cette zone. Il convient de reprendre le dossier en main.

- Cimetières - Procédure d'abandon : Le 16 octobre, à partir du travail de recherche important des personnes de la commission cimetière, M. le Maire a constaté l'état d'abandon de 150 concessions. Des courriers ont été envoyés aux personnes identifiées comme proches des défunts, et un affichage a été réalisé à la mairie ainsi qu'au cimetière. De petits panneaux ont été installés devant chaque concession concernée. Plusieurs familles ont réagi en mairie suite à ces démarches. Nous déplorons toutefois certains actes de malveillance, tels que la détérioration des panneaux et le déplacement de ces derniers vers des tombes non concernées par la procédure.

- Voirie : réunion le 3 décembre avec une entreprise pour une démonstration de rebouchage avec une nouvelle technique d'enrobé à froid

- Conseil d'école : Le conseil d'école s'est tenu le mardi 5 novembre. Le nouveau directeur a mené la réunion de manière exemplaire, en abordant efficacement les affaires communes.

Séance du 10 février 2025

Conseillers absents excusés : A. Criado, P. Fuser.
Secrétaire de séance : N. Fauré.

Approbation du compte rendu du 27 novembre 2023

Approbation à l'unanimité des présents.
1 - Approbation du compte rendu du 19 novembre 2024
Approbation à l'unanimité des présents.

Commissions

Réunion pour l'organisation des bâtiments techniques : lundi 17 février à 17h30
Réunion pour les plantations : à définir début mars
Réunion finances : mardi 18 février à 17h30

Délibération n°2025-01 : Finances-tarif chenil communal

En 2020, les tarifs étaient les suivants :
- 1 jour = 23.72 €
- 2 jours de garde = 41.80 €
- 4 jours de garde = +19.66 € par jour
- 6 jours de garde = +17.69 € par jour

En 2023, le tarif adopté était un forfait de 53 €.
Autre proposition, plus dissuasive : capture : 100 € et gardiennage : 50 € par jour
Les frais de vétérinaire pour identifier les animaux et pourvoir à leur santé seront à la charge du propriétaire. Le paiement des frais doit être exigé avant restitution de l'animal. Il convient de prévoir la mise en place d'un règlement.
Proposition de reporter la délibération. La convention de la Société d'Assistance et de Contrôle des Populations Animales (SACPA) ainsi que le guide destiné aux maires sur la gestion des animaux errants et les fourrières seront envoyés aux conseillers municipaux. Ces documents permettront aux conseillers de s'emparer du sujet et de proposer un dispositif communal adapté en matière de gestion des animaux errants.

Délibération n°2025-02 : Finances-SDEHG rénovation de points lumineux

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 03/09/2024 concernant la rénovation des points lumineux HS n° 183, 210 et 211, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :
Rénovation des points lumineux HS n° 183, 210 et 211, comprenant :
-Dépose de 3 luminaires hors service
-Point lumineux 183 (Tennis) : Fourniture et pose d'un projecteur LED Thorn 197W 3000°k driver fixé au projecteur.
-Points lumineux 210 – 211 (Pétanque) : Fourniture et pose d'un luminaire du même type que l'existant en technologie LED puissance 26W 3000°k
-Rénovation de la commande "Abri Pétanque" pour remise en conformité.
Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calcule comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	723 €
Part SDEHG	1 838 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	2 043 €

(50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)	
Total	4 604 €

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2025-03 : Finances-Délégation de pouvoir au Maire.

Une délibération de délégation de certaines attributions dans le domaine financier avait été prise en 2020 suite à la dernière élection municipale. Après l'élection partielle de décembre 2021, cette délibération n'a pas été mise à jour.
Proposition de prendre une délibération afin de confier par délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat, à Monsieur le Maire, les compétences suivantes à l'identique des domaines choisis en 2020 :
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 90 000 € HT ;
De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal 10 000 €.
Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2025-04 : Finances-Travaux salle des archives- demande de subvention auprès de l'Etat (DETR)

M. Le Maire indique qu'une demande de subvention pour les futurs travaux des archives a été également déposée auprès de l'Etat (DETR).
Il convient d'établir une délibération demandant une subvention auprès de cet organisme.
Pour information, la DETR ne prend pas en compte les demandes de subvention concernant le mobilier. Seuls, les travaux pour un montant de 12 933.00 € H.T. sont donc concernés.
Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2025-05 : Finances-Travaux salle des archives- demande de subvention complémentaire pour le remplacement de la fenêtre

M. Le Maire indique qu'une demande de subvention complémentaire pour les futurs travaux des archives doit être déposée auprès du conseil départemental. Elle concerne le remplacement d'une fenêtre pour un montant de 1 218,08 € (devis de l'entreprise Menuiserie du Lauragais).
Approbation à l'unanimité des présents.

Mise en place d'une régie d'avance

M. Le Maire souhaite mettre en place une régie d'avance afin de permettre à la commune d'acheter diverses fournitures à moindre coût lorsque les fournisseurs ne prennent pas les mandats administratifs comme moyen de paiement. Cette décision est prise par arrêté. Voici les conditions prévues :
- Le montant maximum de l'avance consentie au régisseur est fixé à 2000 euros.
- La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre.
- La régie d'avance est destinée au paiement des dépenses de fonctionnement, notamment :
• Fournitures administratives
• Achat de petit matériel et petit équipement
• Achats auprès de fournisseurs n'acceptant pas les mandats administratifs
- les dépenses désignées à l'article 4 sont réglées selon les modes de paiements suivants : Carte bancaire
M. Le Maire propose de nommer Mme Nathalie Ducher Souloumiac régisseur.
Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2025-05 : Finances-apurer des opérations d'ordres non budgétaires

A la demande du trésorier payeur de Revel, il convient de régulariser les prêts contractés auprès du SDEHG et du Conseil Général : capital restant dû de 15 488.45 € sur le compte 168751 et de 389.81 € sur le compte 16878.
En raison de l'ancienneté de ce solde et de l'absence de mouvement, nous devons prendre une délibération autorisant le comptable à apurer ces comptes par des opérations d'ordres non budgétaires.
Préciser sur la délibération un débit du compte 168751 par un crédit du compte 1068 de 15 488.45 € et un débit du compte 16878 par un crédit du compte 1068 de 389.81 €.
Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2025-06 : TDL-délibération de principe Déploiement du schéma d'interprétation canal du Midi

Le projet de schéma d'interprétation porté par VNF et la communauté de communes de Terre du Lauragais vise à mettre en place des activités destinées à augmenter la conscience du public et à renforcer sa compréhension du lieu patrimonial. Il s'agit de mettre en place un document de référence pour les acteurs institutionnels permettant de porter un discours commun et de partager la cohérence de la valorisation patrimoniale et touristique. Les communes concernées sont : Montesquieu-Lauragais, Gardouch, Renneville et Avignonet-Lauragais.
Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel incluant les estimations prévisionnelles d'études et de travaux et les modalités de financement envisagées. Concrètement, il s'agit de mettre en place une signalétique le long du canal afin de porter à la connaissance des promeneurs, le patrimoine environnant.

Plan de financement prévisionnel	HT (€)	Financeurs	HT (€)	Taux
Esquisse (devis)	11 800,00	État	5 81,00	7,68%
Conception (estimation)	2 333,33	LEADER (fonds européen) (max 64%)	35 325,33	53,42%
Suivi des travaux (estimation)	2 000,00	Région DIE (travaux)	12 500,00	18,90%
Travaux (estimation)	50 000,00	Reste à charge du territoire	13 227,00	20,00%
		Communauté de communes TdL (50 %)	6 613,50	10,00%
		Communes (50 % reste à charge)	6 613,50	10,00%
TOTAL	66 133,33	TOTAL	66 133,33	100,00%

Estimation pour la commune de Montesquieu-Lauragais sur le site du pont d'En Serny :

Estimation des études HT	Estimation des travaux HT	50% du reste à charge par site par commune	Total par commune du reste à charge en HT
4 033,33 €	8 333,33 €	1 236,70 €	1 236,70 €

Il est précisé que la réalisation de ce projet et le cofinancement des études et travaux par les communes et l'intercommunalité seront conditionnés aux modalités de participation des partenaires sollicités. Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur le principe de participer à ce projet selon les modalités de cofinancement envisagées.
Certains conseillers estiment que le financement de ce type d'investissement touristique par Terre du Lauragais et la commune n'est pas opportun, compte tenu de la situation financière actuelle de nos collectivités. Il en va de même pour les financements de l'État et de l'Europe. Par ailleurs, le coût important du bureau d'études est également évoqué.
Contre : C. Bandiera, N. Fauré, M. Lacheroy, B. Larroche, P. Carrière, Y. Pradel, J. Tsougas
Pour : R. Andouard, A. Mahcer, E. Pouzac
Abstention : C Crouzil, C. Donnadieu-Mariojouls, S. Gasc

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

M. Cimon Mariojouls-Donnadieu présente aux conseillers le Plan Communal de Sauvegarde. Une fois achevé et testé, le PCS doit faire l'objet d'un arrêté municipal d'approbation. En dernier lieu, une version papier ainsi qu'une version informatique du PCS doivent être envoyées au Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC). Ainsi, en cas de crise, la préfecture disposera des éléments décrivant l'organisation de crise mise en place par le maire.
Concernant le projet de Sirène d'alerte dans le cadre de l'information à la population des risques liés à la rupture du barrage de la Ganguise, la préfecture nous a répondu : « Compte tenu de l'avis défavorable d'ABF concernant le premier site d'installation identifié et au regard de l'impossibilité d'effectuer les démarches dans les délais requis pour le second site envisagé, votre commune a été avisée fin 2020 que la sirène ne serait finalement pas installée sur son territoire. Le projet a donc été définitivement abandonné il y a 4 ans. La vague de déploiement des sirènes raccordées SAIP sur le département de la Haute-Garonne est désormais achevée et aucune nouvelle implantation n'est prévue par le ministère de l'intérieur et des outre-mer. Si vous estimez que les risques identifiés sur votre commune le justifient, vous conservez la possibilité de vous doter (à vos frais) d'une sirène mais la maintenance de cette dernière ne sera pas sous la responsabilité de l'Etat et elle ne pourra pas être déclenchée à distance par la préfecture. »
Les conseillers devront se réunir afin de dresser la liste des personnes dites « vulnérables » (personnes âgées, isolées, handicapées…), ainsi que le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Questions diverses :

Horaires cloches de l'église : Proposition d'arrêté la sonnerie des cloches de l'église à partir de 22h00 et 7h00.
Contre : C. Bandiera, P. Carrière, B. Larroche
Pour : R. Andouard, C Crouzil, C. Donnadieu-Mariojouls, S. Gasc, N. Fauré, M. Lacheroy, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel, J. Tsougas

Voirie : les agents municipaux ont rebouché les trous sur des chemins communaux avec du 0/20 calcaire aux lieu-dit suivants : Guilhem Thomas, Bordeneuve, Penchenil

Séance du 14 avril 2025

Pouvoirs :
E. Pouzac a donné pouvoir à N. Fauré
P. Fuser a donné pouvoir à A. Mahcer
C. Crouzil a donné pouvoir à B. Larroche
Conseillers absents excusés : A. Criado
Secrétaire de séance : N. Fauré.

Approbation du compte rendu du 10 février 2025

Approbation à l'unanimité des présents

Délibération n°2025-07 : vote du Compte financier unique (CFU) 2024

A. Mahcer se retire pour le vote. Le doyen d'âge, R. Andouard prend la parole pour le vote.
Le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2024 est de 168 400,06 €. Avec le report de l'année 2023 de 409 174,39 €, le résultat cumulé est de 577 574,45 €.
Le résultat de la section investissement de l'exercice 2024 est de 3 287,04 €. Avec le report de l'année 2023 de – 27 478,24 €, le résultat cumulé est – 24 191,20 €.
Les restes à réaliser sont de - 50 545,74 €. Le résultat global de la section investissement est de - 74 736,94 €.
Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2025-08 : vote affectation du résultat 2024

Le montant reporté à la section de fonctionnement pour le budget primitif 2025 est de 502 837,51 €. Pour la section investissement, le montant reporté est de – 74 736,94 €.
Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2025-09 : Vote des taux des impôts locaux

Le montant total des produits d'imposition notifiés par l'État s'élève à 370 786 €, répartis comme suit : 305 892 € pour la taxe sur le foncier bâti, 58 520 € pour le foncier non bâti, et 6 374 € au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
Après application du coefficient correcteur (-103 805 €), le montant des impôts directs locaux perçus par la commune s'établit à 266 981 €, soit une augmentation de seulement 3 576 € par rapport à l'année 2024.
À noter que les années précédentes, la revalorisation des bases par l'État avait permis un gain de 22 100 € en 2023 et de 19 567 € en 2024, ce qui avait permis à la commune de maintenir des taux d'imposition stables.
La dernière hausse des taux remonte à 2022, et concernait uniquement la taxe sur le foncier bâti, avec une augmentation de 5 %. Cette décision faisait suite à l'important investissement réalisé pour l'école.
Dans le cadre du budget primitif 2025, le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition, compte tenu du report en section de fonctionnement de 502 837,51 € et de l'absence d'investissements majeurs prévus cette année.
C. Donnadieu-Mariojouls souligne qu'il serait préférable d'envisager une légère hausse des impôts afin de préparer les investissements futurs de la commune.
Il est donc proposé de procéder à un premier vote sur le maintien des taux actuels.
Puis, dans un second temps, un vote sera organisé sur une augmentation de 3 % appliquée uniquement au foncier bâti et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, en excluant le foncier non bâti, afin de préserver les agriculteurs, déjà fragilisés par la crise agricole.
Voix pour le maintien : R. Andouard, C. Bandiera, P. Carrière, C. Crouzil, N. Fauré, P. Fuser, S. Gasc, B. Larroche, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel, J. Tsougas
Voix pour l'augmentation à 3% : C. Donnadieu-Mariojouls,
Abstention : M. Lacheroy,
Au vu du résultat du vote, les taux d'imposition actuels sont maintenus.

Délibération n°2025-10 : Vote du Budget Primitif 2025

N. Fauré présente le budget primitif 2025, élaboré à partir de montants prévisionnels de fonctionnement, ajustés par les membres de la commission des finances.
Il est à noter que les dépenses de fonctionnement devront intégrer en 2025 le coût des travaux de rebouchage des nids-de-poule sur les routes communales, pour un montant de 21 000 €. En effet, l'enveloppe allouée au pool routier étant entièrement consommée, la commune est contrainte de prendre ces travaux en charge directement sur son budget de fonctionnement.
Les subventions aux associations 2025 sont discutées en séance. Elles n'amènent pas discussion :

	Subvention	
Associations	Demandée	Accordée
Comité des fêtes	7 000	7 000
Briqu'a Brass	6 500	6 500
Ensemble William Maurer	1 000	1 000
Gymnastique volontaire	300	300
Pais cocanha	500	300
Coopérative scolaire	850	850
Sapeurs-pompiers Montgiscard	250	250
Total	16 500	16 200

Les investissements prévus pour 2025 ont été discutés en réunion de travail avec l'ensemble des conseillers municipaux.
Le montant total, incluant les restes à réaliser ainsi que les nouveaux projets, s'élève à 99 631,41 €. Ils se déclinent comme suit :
- Matériel technique (petit matériel atelier, décorations lumineuses Noël, panneaux signalisation…) 9 178,08 € ;
- Ecole numérique 1 000 € ;
- Cabane de la chasse (création WC, chambre froide) 5 658,82 € ;
- Travaux école (sécurité PPMS, sol, isolation, store) 13 240,00 € ;
- Travaux mairie (Aménagement archives, rafraîchissement bureau du maire) 30 499,70 € ;
- Aménagement parc et jardin 6 856,66 € ;

- Matériel cantine (cellule refroidissement, éplucheuse) 4 798,15 € ;
- Aménagement stade de foot et vestiaire 15 100,00 € ;
- Adressage (achat plaques de voie et numéro) 7 000,00 € ;
- Aménagement sécurité routière 6 300,00 €.

FONCTIONNEMENT 2025	(Euros)
Charges à caractère général	273 650,00
Charges de personnel	408 900,00
Atténuations de produits	126 015,00
Autres charges de gestion courante	99 941,89
Charges financières	11 417,00
Autres charges exceptionnelles	1 000,00
Virement section investissement	59 198,74
Entretien des bâtiments (O11)	486 002,65
Total dépenses	1 466 425,28
Atténuations de charges	15 000,00
Produits des services	79 200,00
Impôts et taxes	707 169,77
Dotations, subventions	161 418,00
Autres produits de gestion courante	500,00
Dépréciation et provision (trésorier)	300,00
Report 2024	502 837,51
Total recettes	1 466 425,28

INVESTISSEMENT 2025	(Euros)
Remboursement emprunts	36 215,00
Dépenses (Restes à réaliser) 2023	56 990,74
Dépenses exercice	42 640,67
Solde d'exécution négatif	24 191,90
Total dépenses	160 037,61
Virement de la section fonctionnement	59 198,74
Dotations, fonds divers	5 447,00
Affectation résultat 2023 (1068)	74 736,94
Subventions (Restes à réaliser) 2023	6 445,00
Subventions exercice	14 209,93
Total recettes	160 037,61

Il est proposé de passer au vote du budget primitif 2025.
Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2025-11 : Demande de subvention pour l'opération « aménagement du complexe sportif »

Un dossier de demande de subvention auprès du conseil département concernant le projet de réfection du stade de foot et des vestiaires doit être déposé. Il comprend des devis concernant la rénovation des douches (cumulus, colonnes de douches), filet pare-ballons et cages foot à 8.
Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2025-12 : Demande de subvention pour l'opération « aménagement mairie » peinture et panneaux d'affichage

Un dossier de demande de subvention auprès du conseil département concernant le projet d'aménagement complémentaire de la mairie doit être déposé. Il comprend des devis concernant des vitrines d'affichage et de la peinture.
Approbation à l'unanimité des présents.

Commissions

Prochain conseil municipal : lundi 23 juin à 19h30
Commission affaires scolaires : lundi 2 juin à 18h30
Réunion de travail du conseil municipal : lundi 2 juin à 19h30
Conseil d'école : mardi 3 juin
Commission voirie : réunion avec responsable de la voirie de TdL à venir
Commission Communication : échange par mail sur la programmation du prochain Cami de Roundo)

Infos diverses

Société Geofit : des relevés topographiques seront réalisés dans le cadre de l'élaboration du schéma des eaux pluviales. Les propriétaires concernés seront informés par courrier.

Diagnostic du réseau Orange : A. Mahcer a effectué une tournée de la commune, accompagné d'un responsable Orange afin d'évaluer l'état des lignes. Plusieurs points nécessitant une intervention ont été identifiés ; des travaux seront réalisés prochainement.

Broyeur à végétaux : un broyeur sera mis à disposition par la communauté de communes Terres de Lauragais (TdL) à la cabane de la chasse. La date reste à confirmer, courant juin. Le principe est le suivant : les administrés pourront déposer leurs végétaux à la cabane sur une période déterminée. À l'issue de cette période, les agents de TdL procèderont au broyage. Le broyat restera ensuite sur place, à disposition des habitants.

Dossier finances

Chaque année, courant avril, le conseil municipal établit et vote un budget prévisionnel pour l'année en cours, c'est le « budget primitif ». Il valide également le compte financier unique de l'année passée, sous l'autorité du Trésor public. Quelques chiffres sont présentés ci-dessous.

Compte financier unique (CFU) 2024

Compte financier unique				
	Investissement		Fonctionnement	
	2023	2024	2023	2024
Recettes	112 602,15 €	86 314,92 €	982 125,78 €	1 023 866,91 €
Dépenses	149 775,97 €	133 573,62 €	856 228,59 €	855 466,85 €
Résultat de l'exercice*	- 37 173,82 €	47 258,70 €	125 897,19 €	168 400,06 €
Report résultat N-1	- 1 273,08 €	- 27 478,24 €	321 724,10 €	409 174,39 €
Solde exercice*	- 38 446,90 €	- 74 736,94 €	447 621,29 €	577 574,45 €

** Le résultat de l'exercice comprend le résultat de l'exercice+ les restes à réaliser de l'année précédente.*

Budget prévisionnel 2025

Fonctionnement Dépenses : 1 466 425 €

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune.

- **Frais de personnel : 28%**
  Salaires et cotisations des agents municipaux
- **Autofinancement : 33%**
  Pour alimenter le financement des investissements prévus par la commune

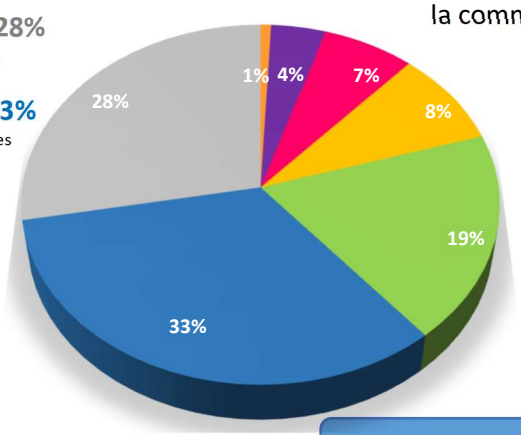

- **Amortissements : 1%**
  Emprunts (intérêts)
- **Virement à l'investissement : 4%**
- **Subventions, Cotisations syndicats : 7%**
  Subventions aux associations, animation sportive scolaire, Cotisations PETR, GAL, Indemnités élus, …
- **FNGIR, Péréquation : 8%**
  Versement du trop perçu
- **Charges générales : 19%**
  Eau, électricité, entretien, …

Fonctionnement Recettes : 1 466 425 €

- **Trésorerie : 35%**
  Report de N-1
- **Revenus immeubles : 0%**
  Location appartement
- **Dotation de l'État : 11%**
  DGF, FCTVA, CAF, compensation de la taxe d'habitation, fonds amorçage scolaire, …

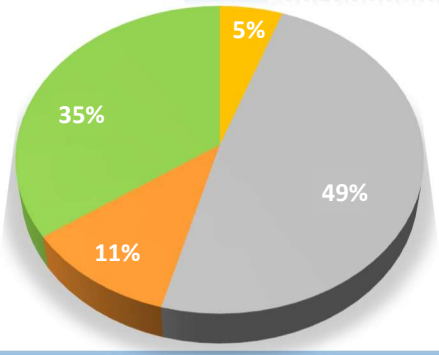

- **Produits de services : 5%**
  Repas cantine, ALAE, coupe de bois, …
- **Impôts et taxes : 49%**

Taux d'imposition communaux

Le conseil municipal a décidé pour la troisième année consécutive de ne pas augmenter le taux communal de la taxe foncière.

Investissement Dépenses : 218 862 €

Détails des programmes d'investissements :

Mairie : 46 534 €
Travaux (archives, alarme incendie…) : 30 500 €
Matériels techniques : 9 178 €
Aménagement du parc : 6 856 €

École : 19 038 €
École numérique (ordinateur) : 1 000 €
Sécurité PPMS : 2 340 €
Store brise soleil : 3 700 €
Sol école : 1 200 €
Isolation plafond classe Mme Garres : 6 000 €
Cantine (Éplucheuse, cellule refroidissement) : 4 798 €

Réhabilitation stade de foot (vestiaire, cages…) : 15 100 €

Adressage (plaques de rues, plaques de numéros) : 7 000 €

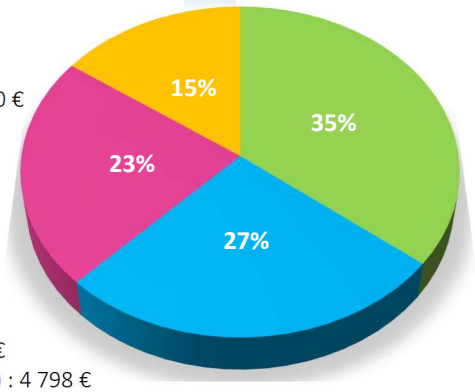

- **Programmes 2024 56 991 €**
  Les programmes restant à réaliser N-1
- **Programmes 2025 : 42 641 €**
- **Remboursement des emprunts : 36 215 €**
- **Solde d'exécution : 24 191 €**
  Résultat négatif de la section investissement de l'année N-1

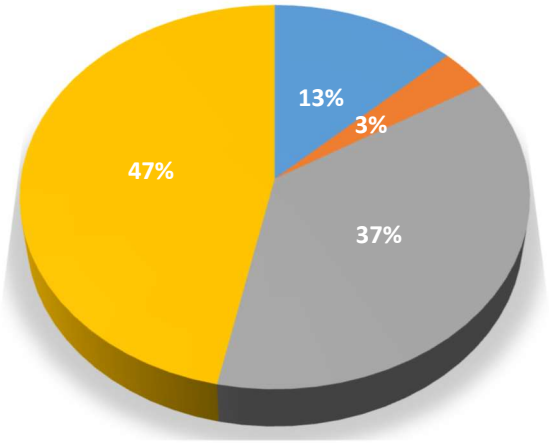

Investissement Recettes : 218 862 €

- **Subventions de programmes : 28 686 €**
- **Dotations : 13 897 €**
  FCTVA, taxe d'aménagement, …
- **Virement du fonctionnement : 137 832 €**
- **Excédent de fonctionnement : 38 447€**
  Virement de la section fonctionnement de l'année N-1 pour un besoin de financement du résultat négatif de la section investissement de l'année N-1

Historique des comptes financiers

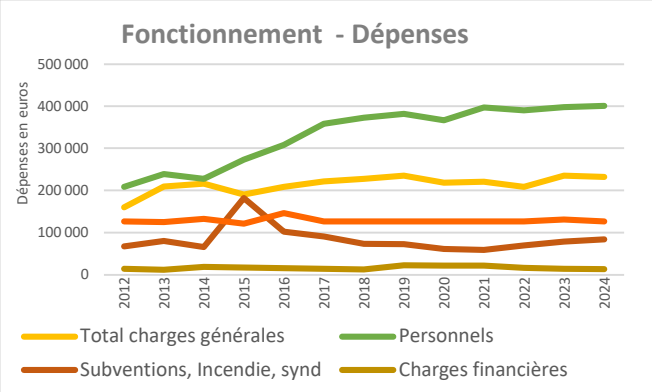

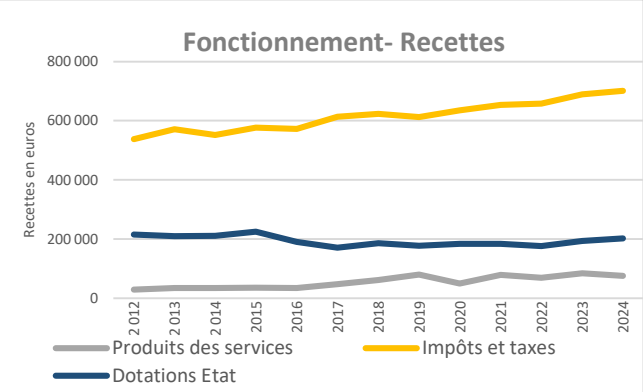

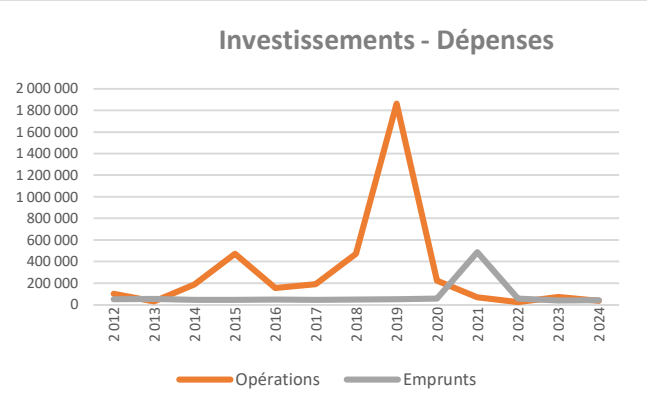

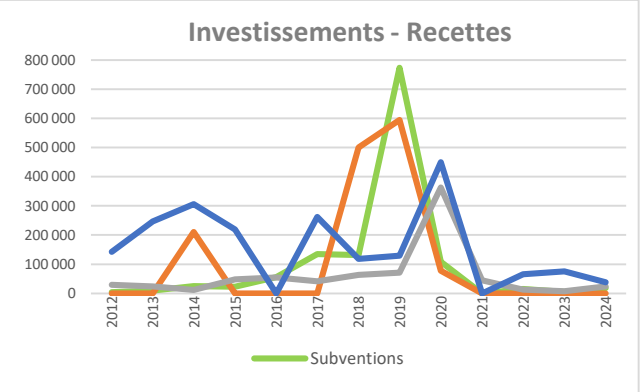

Un bon bilan mais la prudence reste de mise_____

Le **Compte Financier Unique (CFU)** – anciennement appelé compte administratif – représente le bilan financier de l'année précédente, soit ici **l'année 2024**.

➢ Un résultat positif pour le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2024 se solde par un **résultat positif de 168 400 €**. En y ajoutant le **résultat reporté de 2023**, le total reporté sur le **budget 2025 s'élève à 577 574 €**.

Ce bon résultat est notamment dû à plusieurs **économies.** Nous avons réussi à réduire nos dépenses de 19 000 € sur les charges à caractère général et de 23 000 € sur les autres charges courantes (dont 12 000 € liés au schéma des eaux pluviales, non facturé). Nous avons également bénéficié de **recettes exceptionnelles** de 28 000 € de droits de mutation (frais de notaire sur les ventes immobilières) et de diverses recettes imprévues. A titre d'exemple, en 2023, la commune avait bénéficié d'un **bonus de 45 000 €** sur les droits de mutation, atteignant un total de **60 000 €**, bien au-delà des prévisions.

➢ Budget primitif 2025 : une épargne nette maîtrisée, sans hausse d'impôts

Le **budget primitif 2025** prévoit une **épargne nette de 6 148 €** et un **taux d'épargne brute de 4 %**. Ce ratio représente la part des **recettes de fonctionnement** qui peut être consacrée à **l'investissement** ou au **remboursement de la dette liée aux investissements**. Autrement dit, il s'agit de ce qui reste une fois les dépenses courantes couvertes.

Pour référence, le **seuil d'alerte** est fixé à **8 %** et le **seuil recommandé** ou « standard » est de **15 %.**

Avec un taux actuellement inférieur à ces repères, il aurait été pertinent d'envisager une **augmentation des taux d'imposition** pour améliorer la capacité d'autofinancement. Cependant, la situation financière de la commune demeure **satisfaisante**, avec une **trésorerie prévisionnelle de 477 500 €**, formant un matelas de sécurité confortable.

Par comparaison, les **comptes administratifs des années précédentes** affichaient un **taux moyen d'épargne brute d'environ 8 %**.

En 2025, bien que ce taux soit en léger retrait, **les élus ont décidé de ne pas augmenter les impôts**, en l'absence de projets d'investissement majeurs à court terme.

Pour rappel, la dernière revalorisation fiscale remonte au budget 2022.

Il convient également de noter que la commune a bénéficié, **ces dernières années, de hausses automatiques de recettes liées à l'évolution des bases d'imposition**, sans intervention sur les taux communaux : 22 100 € en 2023 et 19 567 € en 2024.

Ces hausses étaient dues à l'augmentation des bases fiscales décidée par l'État (valeurs locatives). **En 2025, ce gain est bien plus modeste, avec seulement +3 576 €,** ce qui marque une stabilisation des recettes issues des impôts directs locaux.

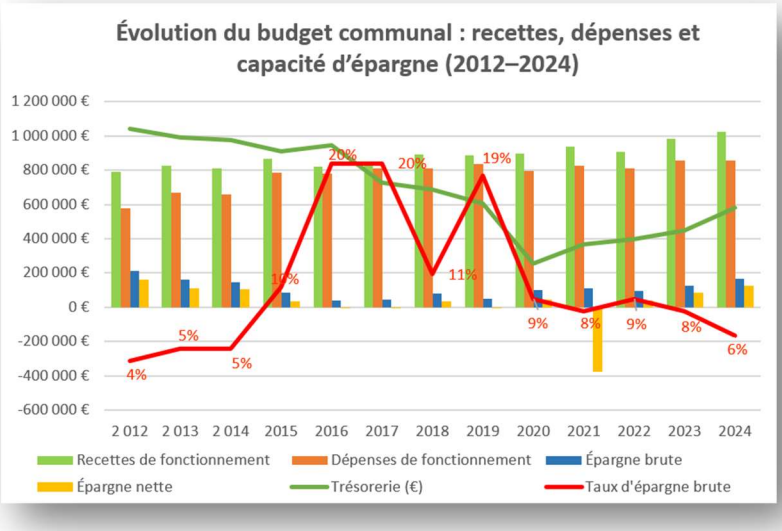

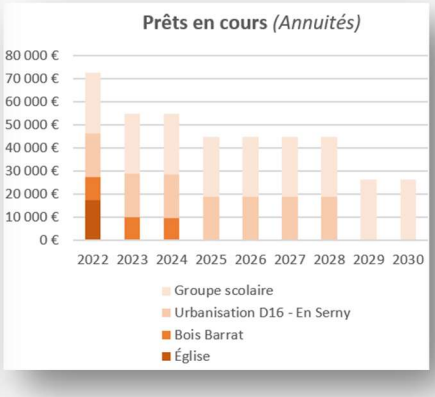

8 Mai 1945 : Se souvenir pour construire la paix

Montesquieu-Lauragais honore la mémoire des héros lors du 80ème anniversaire de la Victoire

La commémoration du 80ème anniversaire de la victoire des alliés du 8 mai 1945 s'est déroulé au monument aux Morts, entourée des habitants de Montesquieu-Lauragais, d'élus du conseil municipal.

Nous remercions chaleureusement la présence de Mme Émilienne POUMIROL sénatrice de la Haute-Garonne, Florence SIORAT conseillère départementale du canton de Revel , Sophie ADROIT conseillère régionale et vice-présidente de la communauté de communes Terres du Lauragais, Monsieur Jean-Pierre BOMBAIL, notre maitre de cérémonie et maire de Gibel, le directeur de l'école Monsieur David Farge, la gendarmerie, les pompiers ainsi que les portes drapeaux, les présidentes et présidents des associations, la chorale et le Briqu'àBrass, les Montesquiriennes et Montesquiriens venus en grand nombre.

Monsieur le Maire a donné lecture du discours adressé aux enfants présents en ce jour de commémoration :

« Vous, les enfants, vous êtes très importants. Vous êtes ceux qui feront le monde de demain. En apprenant ce qu'il s'est passé, vous apprenez aussi à choisir la paix, la gentillesse et le respect.

Alors, pensons à tous ceux qui ont souffert, à ceux qui ont été courageux, et promettons ensemble de construire un monde plus doux, plus juste, plus solidaire. »

M. le Maire a donné lecture du message de Monsieur Sébastien LECORNU ministre des Armées, et de Madame Patricia MIRALLES ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants :

« Le sacrifice pour la Victoire avait été immense. Aux soldats morts, blessés, prisonniers ; aux résistants foudroyés ou torturés, s'ajoutaient les civils assassinés et déportés, en particulier les Juifs morts dans la Shoah, ainsi que les champs de ruines laissés par les durs combats de la Libération. La France était meurtrie, mais un peuple entier avait survécu à l'une des pires épreuves de son Histoire grâce au soutien de ses alliés. »

A la suite de cette cérémonie Ivan Dubac, vice-président du Souvenir Français du Lauragais a remis à Athénais Molon-Prim un certificat d'engagement en qualité de gardien de la mémoire.

Le débarquement de Provence

En cette année 2025, nous nous commémorons également les 81 ans du débarquement en Provence, le 15 août 1944.

Le débarquement de Provence, désigné sous les noms de code Anvil (enclume en anglais) à l'origine, a été renommée Dragoon par Winston Churchill, qui était hostile à ce débarquement (il déclara y avoir été « contraint », dragooned en anglais)

À partir du 15 août 1944, environ 260 000 combattants de la 1re Armée Française, dirigée par le général Jean de Lattre de Tassigny, sont arrivés dans le Sud de la France. Ils seront rejoints dans les mois suivants par d'autres unités, dont 5 000 auxiliaires féminines. En deux semaines, la Provence aura été libérée.

Au total, ce sont plus de 324 000 soldats, 68 000 véhicules et près de 500 000 tonnes de ravitaillement qui ont été acheminés en Provence à partir du premier jour.

Moderniser, embellir, sécuriser : les grands travaux de notre village

La statue de la Vierge retrouve sa splendeur

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine communal, la municipalité de Montesquieu-Lauragais a entrepris la rénovation de la statue de la Vierge, emblème spirituel et historique du village.

Ce chantier, mené en interne par les agents techniques de la commune, a débuté par un nettoyage en profondeur. Équipé d'un échafaudage et de matériel adapté, nos agents ont procédé à un lavage minutieux de l'ensemble du monument. Une remise en peinture a été réalisée pour redonner à la statue tout son éclat d'origine.

Afin de mettre encore davantage en valeur ce lieu chargé de sens, des rosiers seront plantés tout autour de la statue. Ce fleurissement apportera une touche de douceur et de couleur, renforçant le caractère paisible et symbolique de ce petit coin de patrimoine.

Symbole de paix et de protection, elle fait partie intégrante de la mémoire collective locale. Sa rénovation témoigne de la volonté de la municipalité de valoriser les éléments du patrimoine tout en assurant leur entretien durable.

« Il nous semble essentiel de préserver ces symboles, qui témoignent de l'histoire et de l'identité de notre village, la commune remercie chaleureusement l'équipe technique pour son professionnalisme et son attachement au territoire ».

Entretien des chemins communaux

Une campagne de rebouchage des nids-de-poule sur certains chemins communaux est programmée sur la **période fin 30 juin au 3 juillet**. Le conseil municipal a décidé de confier ces travaux à une entreprise spécialisée, ce qui permettra de tester un nouveau procédé. Ces travaux concerneront les routes communales de Coussacou, Bigot, La Capelle et Belleserre.

D'autres voies communales pourront faire l'objet d'interventions similaires au cours de l'année 2026.

Ces travaux, nécessaires pour garantir la sécurité et la praticabilité des voies, seront financés sur le **budget de fonctionnement de la commune pour un montant de 21 132 €.**

En effet, l'enveloppe dédiée au pool routier 2022-2025 a été à ce jour entièrement mobilisée, en particulier pour les travaux engagés sur le chemin de Goudet.

Pour d'autres chemins moins dégradés, des travaux de rebouchages seront effectués par une prestation de Terres du Lauragais avec l'utilisation d'enrobée à froid.

Réhabilitation du stade communal : sport et solidarité

Depuis avril, des travaux de réhabilitation ont été engagés pour redonner un vrai coup de jeune à notre stade municipal. Le terrain de football, devenu impraticable en raison de nombreuses crevasses dangereuses pour les chevilles…, a été retravaillé afin d'accueillir un nouveau gazon plus sûr et plus agréable pour les joueurs.

Dans le même temps, la haie de sapinettes, ainsi que quelques peupliers devenus trop envahissants, ont été supprimés. Le talus conserve toutefois une barrière végétale naturelle, grâce aux acacias déjà en place. Le filet pare-ballon, quant à lui, sera prochainement remplacé par un équipement neuf.

Côté vestiaires, des travaux sont également prévus : le cumulus et les colonnes de douche vont être rénovés pour offrir aux sportifs des installations fonctionnelles et confortables.

Au-delà de l'amélioration des équipements, ce projet reflète aussi une volonté de solidarité entre communes. Notre stade sera mis à disposition de clubs voisins, notamment ceux confrontés à un manque d'infrastructures. Cette initiative bénéficiera directement aux enfants de Montesquieu qui sont déjà licenciés dans ces clubs. Une première convention a été signée avec le club de football de Baziège, qui délocalisera certains entraînements de son école de foot sur notre pelouse. D'autres partenariats pourront suivre, selon les disponibilités du terrain.

La commune a également investi dans de nouvelles cages de foot à 8, destinées aux jeunes joueurs du secteur. Ces équipements modernes permettront d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions d'entraînement.

Grâce à cet effort collectif, notre stade deviendra un lieu sportif accueillant et dynamique, au service de notre jeunesse et du football local.

Un chantier collectif au service du village

Ces travaux ont été réalisés en grande partie **en interne**, avec l'énergie et l'engagement de nos **agents municipaux**, qui n'ont pas hésité à affronter un vent tempétueux pour venir à bout des imposantes sapinettes.

Le **nouveau gazon** a pu être ensemencé sur un terrain préalablement préparé grâce à l'intervention **bénévole d'un agriculteur local**, que nous remercions chaleureusement.

L'**enlèvement de l'ancien filet pare-ballon et du grillage**, largement envahis par les peupliers, ainsi que le **nivellement du talus**, ont également été rendus possibles grâce à la mobilisation **de bénévoles du village**.

Ce chantier montre à quel point l'esprit de solidarité et d'entraide permet la réalisation de projet en limitant les coûts pour la commune. Il ouvre la voie à d'autres **chantiers citoyens**, dans la lignée des actions portées autrefois par nos célèbres **"mains vertes"**, ces habitants passionnés qui entretenaient le chemin de ronde et embellissaient les rues de superbes fleurs.

Et si nous faisions revivre ensemble cette belle tradition ?

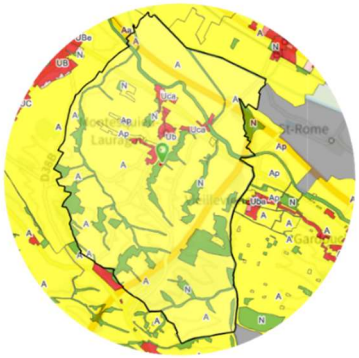

Vers un urbanisme à l'échelle du territoire : Montesquieu-Lauragais rejoint la démarche PLUi

La Communauté de communes Terres du Lauragais envisage de prescrire **l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** afin de doter le territoire d'un document d'urbanisme cohérent, partagé et adapté aux enjeux actuels et futurs.

Cette réflexion a été présentée lors de plusieurs bureaux communautaires depuis novembre 2024. **Les témoignages de la présidente de la communauté de communes Cœurs et Coteaux du Comminges et le président de la communauté de communes aux sources du Canal du Midi ont permis de confirmer l'intérêt d'une telle démarche.**

Dans cette perspective, les communes membres sont invitées à se prononcer, en amont de la réunion du Conseil communautaire prévue en octobre 2025, sur le **transfert de la compétence "Plan local d'urbanisme" à la communauté de communes**, en vue de l'engagement de la procédure de PLUi.

Le **Conseil municipal de Montesquieu-Lauragais**, réuni le **23 juin 2025**, a échangé concernant le **possible transfert de compétence**, ce qui suspend la procédure de révision du PLU de la commune.

Contexte de la réflexion

- Incitation croissante des services de l'Etat pour l'élaboration d'un PLUi.
- Nécessité de mettre les PLU en compatibilité avec le SCOT et en conformité avec la Loi Climat (février 2028).
- Prise de conscience de la nécessité d'une réflexion commune, PLUi comme moyen de construire et de traduire le projet de territoire, un besoin pour fédérer l'intercommunalité.

Avantages du PLUi

- **Vision à l'échelle intercommunale** : meilleure coordination et cohérence globale du territoire.
- **Mutualisation des moyens** : réduction des coûts et meilleure efficacité des politiques publiques.
- **Approche durable** : intégration renforcée des enjeux environnementaux.
- **Meilleure anticipation** : planification sur le long terme des évolutions démographiques et économiques.
- **Solidarité territoriale** : prise en compte des besoins et spécificités de chaque commune.
- **Améliorer les mobilités** en encourageant les transports doux et en réduisant la dépendance à la voiture.

Inconvénients du PLUi

- **Processus long et complexe** : concertation, diagnostics, rédaction, approbation → 5 à 6 ans

Bien vivre ensemble : règles et respect au quotidien

Nuisances sonores

Pour rappel, en Haute-Garonne, l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 n°083 fixe les plages horaires durant lesquelles les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage (tondeuses à gazon, perceuses, ...) peuvent être effectués :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 en semaine
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés.

Aussi, le respect de ces horaires fait partie des valeurs du bien vivre ensemble.

Réglementation relative à la détention d'animaux domestiques et de basse-cour sur le territoire communal

Il est important de rappeler les dispositions en vigueur concernant la détention d'animaux domestiques (notamment les chiens) ainsi que les animaux de basse-cour (poules, coqs, etc.) au sein de la commune.

- **Chiens :** Conformément au Code rural et au Code de la santé publique, les propriétaires de chiens sont tenus de veiller à ce que leurs animaux ne soient ni en état de divagation, ni source de nuisances sonores répétées (aboiements intempestifs).
  Dans les espaces publics, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse et identifiés par puce électronique ou tatouage. Les déjections canines doivent impérativement être ramassées, afin de préserver la propreté et l'hygiène des lieux partagés.

- **Poules et basse-cour** : L'élevage de poules est autorisé à titre non commercial, sous réserve du respect des règles élémentaires d'hygiène, de salubrité et de bon voisinage.
  Les installations doivent être régulièrement entretenues pour prévenir la prolifération de nuisibles (rats, mouches, etc.) et limiter les nuisances olfactives.

- **Coqs :** Le chant du coq est reconnu comme faisant partie du patrimoine sensoriel des campagnes (loi n° 2021-85 du 29 janvier 2021) et reste toléré en zone rurale.
  Cependant, en cas de troubles manifestes du voisinage (chant excessif, horaires inadaptés, etc.), des mesures correctives peuvent être envisagées, notamment après signalement auprès des services compétents.

Nous invitons chaque administré à faire preuve de bon sens, de respect et de courtoisie envers ses voisins afin de favoriser une cohabitation harmonieuse au sein de la commune.

Pour toute question ou situation particulière, nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de la mairie.

Le fléau des arnaques par SMS et e-mail !

Dans un monde de plus en plus connecté, les **arnaques par SMS et email** sont devenues monnaie courante. Ces pratiques malveillantes visent à soutirer des informations personnelles ou financières, causant ainsi des préjudices considérables. **Il est essentiel de rester vigilant et de connaître les bonnes pratiques pour se protéger.**

Les différentes formes d'arnaques

Les arnaques par SMS, également appelées "smishing", et celles par email, connues sous le nom de "phishing", prennent diverses formes. Voici quelques exemples courants :

Faux messages bancaires : Vous recevez un SMS ou un email semblant provenir de votre banque, vous demandant de mettre à jour vos informations personnelles ou de cliquer sur un lien pour éviter la suspension de votre compte.

Faux messages de services publics : Des communications prétendant provenir de services publics comme la sécurité sociale, les impôts, vous demandant de fournir des informations personnelles.

Faux messages de livraison de colis : Des SMS ou emails prétendant provenir de services de livraison, vous informant d'un problème avec la livraison d'un colis et vous demandant de cliquer sur un lien pour régulariser la situation.

Comment reconnaître une arnaque ?

Voici quelques indices qui peuvent vous aider à identifier une tentative d'arnaque :

Expéditeur inconnu : Méfiez-vous des messages provenant de numéros ou d'adresses email inconnus.

Liens suspects : Passez votre souris sur les liens sans cliquer pour voir l'URL réelle. Les liens frauduleux sont souvent mal orthographiés ou semblent étranges.

Demandes d'informations personnelles : Les institutions légitimes ne vous demanderont jamais de fournir des informations sensibles par SMS ou email.

Urgence et menace : Les messages qui créent un sentiment d'urgence ou de menace sont souvent des tentatives d'arnaque.

Que faire en cas de doute ou de préjudice ?

Contactez rapidement votre banque pour bloquer la carte ou le compte visé.

Signalez l'incident à la plateforme officielle de lutte contre la cyberfraude : www.cybermalveillance.gouv.fr (en France).

Conservez toutes les preuves : captures d'écran, SMS, e-mails et enregistrements d'appels si possible.

Déposez plainte auprès de la gendarmerie ou du commissariat le plus proche.

Ressources utiles

Pour plus d'informations et pour signaler des arnaques, vous pouvez consulter les sites suivants :

Signal Spam : www.signal-spam.fr

Cybermalveillance.gouv.fr : www.cybermalveillance.gouv.fr

Site de votre banque ou institution financière : Consultez régulièrement les conseils de sécurité publiés par votre banque.

Attention aux faux démarcheurs à domicile !

Plusieurs personnes ont été récemment approchées par des individus se présentant comme envoyés "par la mairie", "par la communauté de communes" ou encore "par un service public", sans aucune autorisation réelle.

Les bons réflexes

Ne laissez entrer personne chez vous si vous n'avez pas été prévenu à l'avance.

Demandez systématiquement une carte professionnelle et un justificatif d'intervention.

Si la personne insiste ou se montre menaçante, **notez son signalement (description, véhicule, plaques)** et appelez les autorités, en cas de situation suspecte :

- Mairie de Montesquieu-Lauragais : 06.42.65.95.33
- Gendarmerie : 17

Merci de rester vigilants et de prévenir vos voisins, surtout les personnes âgées ou isolées, qui sont souvent ciblées en priorité.

Ensemble, soyons solidaires et attentifs !

Ce qu'il faut savoir

- **La mairie ne mandate jamais de démarcheur sans vous en avoir informé officiellement** au préalable (affichage, site internet, courrier).
- **Aucune entreprise ou personne n'est autorisée à utiliser le nom de la mairie** pour vendre des produits ou proposer des services sans accord formel.
- Certains faux démarcheurs peuvent chercher à **obtenir des informations** personnelles ou **repérer les lieux pour d'éventuels vols**.

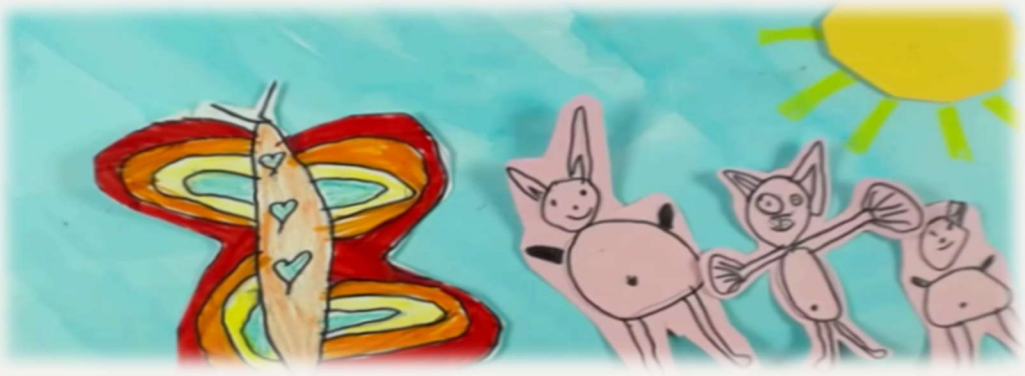

La bibliothèque fait son cinéma !

Le 11 avril dernier, la bibliothèque a proposé une animation "**A la découverte du cinéma d'animation**".

15 enfants de la commune ont réalisé leurs propres court-métrages grâce à l'équipe de "la Ménagerie". Dessin, montage et son, ils ont découvert avec enthousiasme les différentes étapes de la création d'un dessin animé.

Les applaudissements ont clôturé la séance de projection de leurs œuvres.

Les enfants sont repartis ravis et motivés à recommencer l'année prochaine.

Nous remercions **Terre Lauragais** et l'équipe de la bibliothèque pour cette belle organisation.

4L Trophy : ils partagent leurs aventures avec vous !

Paul et Manuel, ainsi que Yulia et Alexandre racontent leur expérience 4L Trophy.

Comment s'est passée votre aventure du 4L Trophy ?

Yulia et Alexandre : « C'était IN-CRO-YABLE ! Jusqu'à maintenant c'est sans aucun doute une des meilleures aventures de notre vie. Entre le voyage, les paysages, la culture et les personnes que nous avons rencontrées, c'était vraiment super. »

Paul et Manuel : « C'est une super aventure. Nous avons connu des galères mécaniques mais il y avait une entraide tout au long du rallye. Nous avons vu de supers paysages. Nous avons maintenant un réseau de supers copains. »

Comment était la collaboration au sein de l'équipe ? Avez-vous eu des moments de stress ou de fatigue ?

Y et A : « La fatigue c'est inévitable, l'aventure est longue, il se passe beaucoup de choses en très peu de temps et on est tout le temps l'un sur l'autre dans la voiture et ça peut amener à des petites tensions. Mais rien de grave, à part cela le travail d'équipe et la cohabitation se sont extrêmement bien passés ! »

P et M : « Nous avions réparti nos rôles. Manuel plus tôt en copilote car il est meilleur en orientation et moi en pilote. Le stress a beaucoup été présent durant les pannes, mais nous nous en sommes toujours sortis grâce aux copains et à l'assistance de l'organisation. Avec la dynamique de cette aventure, nous n'avons pas ressenti de la fatigue, mais on dormait bien le soir ! »

Avez-vous atteint votre objectif ?

Y et A : « Bien sûr ! Nous avons réussi à prendre le départ, c'était déjà un exploit haha. Mais le top c'est que nous sommes arrivés jusqu'au bout, nous avons emmené nos dons aux enfants du désert et nous nous sommes fait plein d'amis ! »

P et M : « Oui, la 4L est partie de Montesquieu et est revenue à Montesquieu en roulant sur ses 4 roues. »

Le 4L Trophy est aussi un rallye solidaire. La distribution des fournitures scolaires s'est-elle bien déroulée ?

Y et A : « Oui sans problème ! Ce n'est pas nous qui distribuons directement les dons mais nous avons eu l'occasion de rencontrer les enfants qui allaient en bénéficier et c'était un moment très touchant ! »

Quel aspect de l'aventure vous a semblé le plus excitant ?

Y et A : « La conduite dans le désert c'est effectivement une expérience unique avec plein d'adrénaline ! Combiné avec les paysages incroyables et de devoir s'orienter uniquement grâce à des un carnet et une boussole c'était assez fou. »

P et M : « Sans hésiter, c'est la conduite dans le désert. Mais il y a aussi la descente du bateau à Tanger car c'est là que l'aventure commençait. »

Quel est votre plus beau souvenir ?

Y et A : « Il y en a tellement ! Mais si on devait choisir on dirait que c'est le dernier bivouac en autonomie avec tous nos amis du Trophy, au milieu du désert, autour d'un feu à chanter du Tryo et en regardant les étoiles. C'était un moment hors du temps, sans oublier que ce soir-là on a mangé un cassoulet avec un verre de Ricard et ça c'est la belle vie ! »

P et M : « L'arrivée à Marrakech et voir les amis et la famille, mais aussi d'avoir connu l'entre aide et d'avoir gardé des copains même après le retour. »

Avez-vous eu des imprévus ou des situations surprenantes pendant le rallye ?

Y et A : « Oui on a des surprises tout le long, les choses se passent rarement comme prévu mais c'est ça qui fait tout le charme de l'aventure. Surtout en ce qui concerne les pannes de voiture, il faut s'attendre à tout ! »

P et M : « Oui, des imprévus mécaniques tous les jours soit notre 4L soit celle des copains. Notre apprentissage méca nous a bien servi. Au retour pour la France, nous avons cassé le parebrise à cause de projectiles d'un camion. Ce qui était insolite, c'est de rouler sur l'autoroute avec des animaux, des cyclistes ou des marcheurs sur le bord, voire sur la voie. »

Après cette expérience, est-ce que vous envisagez de participer à d'autres rallyes ou événements similaires ?

Y et A : « Pour l'instant nous gardons la 4L pour éventuellement faire d'autres rallyes ! Rien d'officiel mais nous avons déjà plusieurs idées, à suivre… »

P et M : « Oui, nous avons pu distribuer les fournitures scolaires et sportives au bivouac dans le désert. Nous avons pu rencontrer des enfants parrainés par l'association Enfants du désert. »

P et M : « Si nous pouvons car il nous faut trouver le financement et le temps, nous aimerions faire le 4Alpes. »

Quel conseil donneriez-vous à ceux qui envisagent de participer au 4L Trophy ?

Y et A : « Il faut juste se lancer et s'y mettre à fond, ça vaut vraiment le coup ! C'est beaucoup de travail et de temps à investir pour trouver les sponsors et préparer la voiture mais plus de 1000 équipes le font chaque année donc vous pouvez le faire ! »

P et M : « Avoir une 4L en bon état, bien s'entendre, bien s'informer sur le 4L Trophy (site officiel + les vidéos youtube), créer une association, avoir des pièces de rechange pour pouvoir se dépanner et trouver les sponsors. »

La minute ALAE !

Envie de découvrir les activités proposées à vos enfants ?

Retrouvez toutes les informations sur les animations de l'ALAE directement sur le site internet de la mairie !

Tout au long de l'année scolaire, une grande variété d'activités ludiques et enrichissantes est proposée aux enfants : loisirs créatifs, jeux de coopération, jeux collectifs ou encore jeux libres, il y en a pour tous les goûts !

Chaque période est rythmée par des thèmes originaux et variés, pour stimuler la curiosité, la créativité et l'épanouissement de chacun, avec par exemple l'aventure Fort Boyard organisée à Pâques !

Consultez le "**Petit Journal de l'ALAE**", lien direct sur la gauche

Accédez au **planning des Temps d'Activités Périscolaires** pour ne rien manquer.

Un Grand Jeu de Pâques à l'ALAE : l'Aventure Fort Boyard

À l'occasion des fêtes de Pâques, l'ALAE a plongé les enfants dans une aventure palpitante inspirée du célèbre jeu télévisé *Fort Boyard*. Au programme : défis, rires et chasse aux œufs dans une ambiance festive orchestrée par des animatrices déguisées en personnages emblématiques du fort.

Répartis en équipes mixtes, les enfants ont relevé des épreuves variées – parcours d'obstacles, énigmes, jeux d'adresse – pour récolter des lettres et résoudre une énigme finale. En parallèle, une chasse aux œufs de Pâques a ajouté une touche de gourmandise à cette aventure collective.

L'événement, marqué par l'entraide, la bonne humeur et l'imagination, s'est conclu par la distribution de paniers de chocolats confectionnés par les animatrices. Une animation réussie qui restera gravée dans les mémoires… en attendant la prochaine édition !

Créativité et Harmonie : Les élèves de CE-CM brillent entre Art recyclé et Chant en scène !

Concours Déchets d'ART avec Terres du Lauragais

En mars et avril, les élèves de CE et CM ont participé au concours Déchets d'ART organisé par Terres du Lauragais.

Pour cela, ils ont réalisé une créature imaginaire faite de déchets recyclés avec une animatrice de Terres du Lauragais, Céline Aimé et leurs maîtresses.

Ils ont remporté la 2éme place et le prix « Coup de cœur » du jury.

La créature s'appelle le Recyclotops Globuleux et ils ont mis deux mois à la réaliser.

Les élèves sont très fiers d'avoir remporté cette 2éme place et en remercient aussi les maîtresses qui les ont guidés sur ce projet.

Texte écrit par les élèves de CE2

Concert des élèves de l'école élémentaire à Auterive

Cette année les élèves de CE-CM ont participé au Festival des Ecole qui chantent !

Pour cela ils ont appris huit chants (rock, reggae, balades...), guidés par les enseignantes, afin de préparer un merveilleux Concert qui a eu lieu le mardi 27/05/2025 à la Salle Alegora de Auterive à 19 h.

Pendant toute l'année, ils ont beaucoup répété à l'école, deux fois par semaine et à la salle Alegora d'Auterive, deux fois, en mars et en mai.

Les dernières semaines, les répétitions étaient quotidiennes.

Le matin du jour J, ils se sont rendus à la salle de spectacle en bus pour la répétition générale accompagnés sur scène par 2 musiciens professionnels.

A 19 h les familles des élèves, Mr le Maire et son épouse, et Mme Lafon sont arrivés pour les écouter et les acclamer !

Texte écrit par les élèves de CE2.

L'application mobile des Terres du Lauragais est disponible !

Nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de l'application mobile officielle de la Communauté de communes Terres du Lauragais !

Une application pour vous informer plus facilement et renforcer les liens de proximité sur l'ensemble du territoire.

Grâce à cette nouvelle application, vous pouvez désormais accéder à toutes les infos utiles de votre quotidien, où que vous soyez.

Votre commune et votre intercommunalité… dans votre poche !

Disponible gratuitement !

Téléchargez dès maintenant l'application sur votre smartphone

Que pouvez-vous faire avec l'appli ?

- ✔ Suivre l'actualité de votre commune et de votre intercommunalité
- ✔ Consulter les événements à venir via l'onglet Agenda
- ✔ Être informé en temps réel grâce au Fil d'infos et aux alertes
- ✔ Accéder facilement à de nombreux services publics
- ✔ Suivre plusieurs communes en parallèle, si vous êtes actif dans différents secteurs

Pour la période estivale, la commune met à disposition, trois vélos à assistance électrique : 1 VTT et 2 VTC .

Envie d'essayer un vélo à assistance électrique ?

La commune de Montesquieu-Lauragais relaie l'initiative portée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais, en faveur d'une mobilité douce et accessible à tous.

Grâce à la newsletter municipale, les habitants ont été invités à s'inscrire pour bénéficier du prêt gratuit de vélos électriques. À ce jour, 40 personnes ont déjà manifesté leur intérêt.

Ce dispositif vise à encourager les déplacements alternatifs, à tester la pratique du vélo électrique en amont d'un achat éventuel.

Pour toute demande ou inscription complémentaire, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Des idées d'activités pour cet été !

LAURAGAIS TOURISME
Au cœur du midi toulousain

Envie de bouger, de découvrir ou simplement de profiter de notre belle région ?

Rendez-vous sur le site de l'Office de Tourisme du Lauragais ! Vous y trouverez une mine d'idées pour organiser vos sorties et explorer toutes les richesses de notre territoire :

👉 www.lauragais-tourisme.fr/mes-activites

Au programme :

- L'agenda des fêtes et manifestations à ne pas manquer
- Les expositions du moment
- Les guinguettes estivales pour des soirées conviviales
- Des activités sportives et de loisirs pour tous les âges
- Des balades à la découverte des villages et du patrimoine local
- Des sorties en pleine nature pour prendre un bol d'air frais

Que vous soyez seul, en famille ou entre amis, vous trouverez forcément de quoi vous faire plaisir !
N'attendez plus, laissez-vous surprendre par le Lauragais !

👉 Découvrez la guinguettes estivales Mas Cantegril à Montesquieu-Lauragais

Horaires d'ouverture

Chaque mardi*, du 1er juillet à mi-septembre : de 19h00 à 23h00

**Fermé les mardis 22 juillet et 26 août*

Contacts

- **Tél :** 06 27 02 93 08
- **Site web :** mascantegril.com
- **E-mail :** mascantegril@gmail.com
- **Instagram :** @mascantegril
- **Facebook :** @mascantegril

Broyage des végétaux

La collecte des végétaux s'est déroulée du 13 au 23 juin 2025 à la cabane de la chasse.

Le broyage a été réalisé les 24 et 25 juin par les services de Terres du Lauragais, et le broyat a été mis à disposition des administrés dès le 26 juin.

Face au succès de l'opération, celle-ci sera reconduite.

Mieux connaître le rôle des chasseurs

La chasse dépasse largement le simple loisir. Elle contribue activement à la préservation de l'environnement, à la sécurité publique, au soutien de l'agriculture locale et au maintien de nos traditions.

> **« Ne pas rire, ne pas pleurer, ne pas haïr, mais comprendre. »**
> *— Baruch Spinoza*

Un rôle clé pour l'équilibre de la nature

Les chasseurs régulent les populations animales, notamment les espèces comme les sangliers ou les cervidés (chevreuils, cerfs), dont la surpopulation entraîne des dégâts aux cultures, aux forêts et augmente les risques d'accidents de la route. Leur action aide à maintenir un équilibre écologique indispensable à la biodiversité.

Un soutien précieux pour les agriculteurs

Les agriculteurs font souvent face à des pertes causées par la faune sauvage. Les chasseurs, en intervenant de manière ciblée, permettent de limiter ces dommages. Ce partenariat renforce l'activité agricole et la préservation des cultures locales.

Une tradition vivante et un lien social fort

La chasse fait partie intégrante du patrimoine rural. Elle transmet des valeurs de respect de la nature, de solidarité et renforce les liens entre générations et habitants. En organisant des moments conviviaux et en partageant leur savoir-faire, les chasseurs participent activement à la vie sociale de la commune.

Une pratique encadrée et sécurisée

Les chasseurs suivent des formations et respectent des règles strictes. Ils signalent leurs actions et prennent toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des promeneurs, cyclistes ou cavaliers lors des battues.

Des gardiens du patrimoine naturel

Les chasseurs ne se limitent pas à la régulation : ils observent les écosystèmes, signalent les espèces envahissantes, entretiennent les sentiers, restaurent les haies, plantent des arbres et collaborent avec les acteurs de la protection de la nature. Ils contribuent ainsi à une gestion durable et à la préservation de la biodiversité locale.

En résumé

Les chasseurs jouent un rôle multiple et fondamental dans notre commune. Régulateurs de la faune, protecteurs de la nature, partenaires des agriculteurs et vecteurs de lien social, ils méritent reconnaissance et soutien.

Le comité des fêtes

Le comité des fêtes remercie les habitants du village d'être venue partager sa première **soirée choucroute,** le samedi 5 avril dernier. Celle-ci fut un grand succès, sous le signe de la générosité et de la bonne humeur.

Soirée Choucroute - 5 avril 2025

Le comité des fêtes a organisé son premier vide-greniers le 29 juin dernier sur la place Claude Lafon.

Nous vous donnons rendez-vous le **18, 19 et le 20 juillet 2025 pour la fête de Saint-Jacques** avec un programme festif ou petits et grands pourront retrouver notre bonne humeur et notre cuisine.

Nous vous y attendons nombreux !

Briqu'A Bras

Cette saison 2025 a été marquée par le **Cassoulet concert** en mars, la **guinguette sous le marronnier** a été réussie à l'habitude de cet évènement devenu tradition à Montesquieu. Nous avons participé le dimanche 06 juillet 2025 à l'évènement de Voie Navigable **de France Escales du Canal**, pour le développement du canal du Midi. Au programme : conférences, concerts, buvette et restauration à l'écluse de Négra.

On continue à l'Écluse de Négra avec **le Déjeuner sur l'herbe, les 20 et 21 septembre**, à l'occasion des journées du patrimoine, soutenu par la mairie de Montesquieu Lauragais et Terrasse Lauragais, ce festival vise à mettre en valeur notre patrimoine communal à travers le Canal du Midi, et plus particulièrement l'écluse de Négra, halte incontournable de la barque de poste qui naviguait sur le Canal du Midi. Au programme, des artistes plasticiens, peintres, photographes, des expositions, des visites guidées de l'Écluse, des conférences et beaucoup, beaucoup de musique et de gastronomie.

Nous vous attendons tous très nombreux !

Gymnastique Montesquirienne

L'association Gymnastique Montesquirienne, connait toujours autant de succès avec 64 adhérent.es adultes et 24 enfants pour cette saison 2024-2025.
L'assemblée générale annuelle a élu le nouveau bureau. Les personnes présentes remercient Sophie et Sarah pour leur dévouement au service de l'association.
Bien entendu, l'information la plus importante est le départ à la retraite de Brigitte, notre prof depuis 21 ans ! Nous avons trouvé une nouvelle professeure pour la rentrée prochaine. Elle s'appelle Manon BADIALI, elle est titulaire d'un DEUST « Métiers de la forme » délivré par la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain de l'Université Paul Sabatier et termine actuellement sa licence professionnelle dans cette filière. Elle reprendra tous les cours que Brigitte assurait à Montesquieu pour les adultes et les enfants.

Horaires des cours

Lundi : 18h30-19h30 et 19h30-20h30 pour la gym cardio
Mardi : 10h30-11h30 pour la gym douce et la gym nature en alternance
Jeudi : 17h30-18h30 et 18h30-19h30 pour la gym douce et 19h30-20h30 pour la gym cardio.
Mardi : 16h30-17h30 et 17h30-18h30 : gym "enfants" (groupes selon l'âge)
Attention : certains cours pourraient être supprimés si le nombre d'inscriptions était insuffisant pour équilibrer notre budget.

Les Inscriptions

Les **inscriptions se feront le dimanche 7 septembre 2025 de 10H à 13H** au moment du forum des associations du village.

Une **préinscription (adulte, enfant) est souhaitée** par un message envoyé à notre adresse électronique : gymnastique.montesquieu@laposte.net

Nous proposons un cours d'essai gratuit. N'hésitez pas à en profiter !

Tarifs

Les tarifs de l'année 2025-2026, votés en assemblée générale en janvier, sont inchangés :

- 165 euros pour un adulte (qui donne accès à tous les cours)
- 126 euros pour un enfant (attention, le nombre de places est limité à 12 enfants par groupe d'âge)

Le bureau

Christine Masot (présidente)
Sylvie Lelèvre (trésorière)
Bernard Thon (secrétaire)
Et nos professeures :
Brigitte Génolini (jusqu'en septembre) et Manon Badiali pour la rentrée prochaine

Les Amis du Thé Dansant

Eh bien oui ! Nous y étions, dans cette salle des fêtes au cœur du village, tout près de son école et de son église au joli clocher mur.

L'orchestre Benoît Renaille ainsi qu'Audree ont su mener la danse jusqu'aux douze coups de minuit, et faire danser une centaine de convives, dont quelques Toulousains.

Les Amis du Thé Dansant ont su créer et insuffler à cette soirée une dynamique et une harmonie digne de cette nouvelle année 2025.

Gageons que le réveillon 2026 sera également un bel événement.

Nous vous informons des prochaines manifestations :

- **Dimanche 19 octobre 2025 avec l'orchestre Madison**
- **Dimanche 16 novembre 2025 avec l'orchestre Bernard Gache**
- **Soirée de Réveillon 2025-2026**

En vous souhaitant un bel été ainsi que de bonnes vacances

Les Amis du Thé Dansant

Présidente : Madame Reine Lafon
Trésorier : Monsieur Joseph Pinel
Secrétaire : Madame Irène Pinel
Jean Claude et Christine

Association de Danse SD SWING

Les soirées dansantes des 8 mars et 24 mai ont réuni chaque fois une cinquantaine de participants, et permis aux élèves de mettre en pratique les cours commencés en septembre, appréciant les progrès effectués.

Nous nous sommes retrouvés également avec nos élèves et amis danseurs le 29 mars à la Pizzeria Casa Bella à Baziège, pour une soirée repas/concert avec la participation du Trio Go Lucky, orchestre Rock & roll que nous retrouverons le 11 octobre prochain à Montesquieu.

Un grand merci à nos bénévoles et membres du bureau pour leur aide précieuse durant cette saison.

Bonnes vacances d'été à tous, et rendez-vous lors de la saison prochaine.

N'oubliez pas nos dates de rentrée :

- **Soirées dansantes les 11 octobre et 29 novembre**,
- **Forum des Associations le 7 septembre de 10 h à 12h30**.

N'hésitez pas à nous contacter : site sdswing.org
Président : Serge 06 86 73 67 23 – denoy.serge@neuf.fr
Secrétaire : Magali : 06 52 60 19 87 - denoy.magali@sfr.fr

Ensemble William Maurer

L'Ensemble William Maurer vous a présenté le 8 février son nouveau spectacle « Zone de Turbulences / k cabaret bouffon » dans la salle des fêtes. Le public a répondu présent pour cette première représentation, nous sommes actuellement à la recherche de nouvelles représentations.

Notre association vous a présenté deux concerts dans l'église :

- Le 30 mars, un concert de chœur à 8 voix et clavecin. Le programme était composé de grandes pièces baroques mais aussi d'œuvres originales de notre directeur artistique William Maurer.

Zone de turbulence - 8 février 2025

Chœur à 8 voix - 30 mars 2025

- Le 12 avril, William Maurer et Sylvain Rullier vous ont proposé une découverte musicale avec différentes pièces connues et originales pour violoncelle, alto, clavecin et ondes Martenot.

L'Ensemble William Maurer reviendra à l'automne pour de nouveaux concerts dans l'église.

Si nos événements vous intéressent, n'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux sociaux :

- Ensemble William Maurer sur Facebook
- Ewmaurer sur Instagram.

Professionnels du village

Avoservices31 - multiservices (carrelages, petite plomberie, peinture, petite électricité...), réparations et étanchéité toiture sauf gros œuvre – Johan Jouret - 06 03 71 52 28 – avoservices31 @hotmail.com

Coiffure à domicile - Geneviève Saffon - 05.61.81.55.09

Courtier en prêts immobiliers et assurances et crédits - rachats de crédits – Freddy Bobichon - 06.24.30.55.55 – fbconseils31@gmail.com

Cap Bonbon - vente de bonbons sans allergène, sans gluten, sans sucre… - 06.37.09.99.18 - capbonbon31@gmail.com

Cuisine et viennoiseries à emporter sur commande - société *"Chez moi"* - Lionel SEGUI - 07.89.09.10.69 chezmoi31450@gmail.fr

Paysagiste, entretien de jardin - Yoann Pradel - 06.73.48.63.27 - yoann.pradel@hotmail.fr

Entretien espaces verts - Florian Saffon : 05.61.81.55.09 ou 06.78.01.78.53

Entretien et création d'espaces verts élagage et abattage - société BUC Paysages Alexandre Buc - 06.78.45.93.76 - buc.paysages@orange.fr

Façadier (neuf, rénovation, isolation extérieure) -société Pisco Façade - Marcio Marques de Macedo - 06.28.54.04.09 - piscofacades@gmail.com

Immobilier - conseiller SAFTI - 06.16.18.05.97 - franck.catala@safti.fr

Les Gourmand'Isa – Isabelle SAFFON – 06.66.98.80.17 – Facebook : Les gourmand'Isa – Instagram : isabellesaffon

Maison Profiteroles www.maisonprofiteroles.fr 06 18 93 87 06 – contact@maisonprofiteroles.fr

Maison d'hôtes « Le Fleurat » - 06.40.51.37.49 - c.nathalie66@hotmail.fr

Maison d'hôtes «la bastide de Négra» - 06.67.84.69.84 - labastidenegra.fr - la.bastide.de.negra@gmail.com

Mise en page, montage, numérisation, création d'affichettes, de dépliants, d'ouvrages – société Art'Air-édition - Pascale et Marc Balty - 06.06.60.09.88 - contact@artair.fr

MASSELIA EI - Massages à domicile Californien, Abhyanga, foot Thaï, drainage lymphatique et autres – Amélia Deseille – 06.49.87.21.60

Mas Cantegril - Lieu de réception et d'hébergements écoresponsable.

Réception pour les particuliers et les professionnels. Gîte Sauge 9 pers et Gîte Cèdre 6 pers Guinguette le mardi sur la période estivale. - Fanny Dunoyer de Segonzac – 06. 27.02.93.08 - mascantegril@gmail.com

Naturopathe – Myriem Catala – 06.10.53.13.69 myriem.catala@orange.fr www.catalasantenaturopathie.fr

Sophrologue, Conseillère en Fleurs de Bach – Christine Bénazet – 06.84.66.27.87 – www.christine-benazet.fr

Énergéticienne et formatrice Reiki – Marie Reignaud – 06.28.95.85.84 – mcr32@laposte.net

Taxi - Philippe Bettinger - 06.19.55.29.97

Terrassement, assainissement – société JBF Jean-Bernard Filippetto - 06.60.28.36.52

Atelier publicitaire Chatenié Marquage et décors tout support – www.chatenie.com - 06.50.81.03.02

Assistantes maternelles en exercice sur la commune

Christine Bénazet : 06.84.66.27.87
Véronique Ferrer : 06.24.90.10.41
Sylvie Filippetto : 06.12.39.43.91
Blandine Merlaud : 05.34.66.19.78 ou 06.89.71.50.95
Aude Molon-Prim : 06.66.56.36.86 - aude_prim@msn.com

Professionnels de Montesquieu-Lauragais, faites-vous connaître auprès des Montesquiriens.

Contactez la mairie pour paraître dans notre rubrique

Déchetteries de Villefranche de Lauragais et de Montgeard

Ouvertes les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les pneumatiques VL sont admis.

Nuisances sonores

Les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage (tondeuses à gazon, perceuses, ...) ne pourront être effectués que :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 en semaine,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés.

Boîtes à lettres

Afin de faciliter la distribution du courrier par la Poste, ainsi que l'acheminement de vos colis, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos noms sur vos boîtes à lettres.

Feux de végétaux : rappel de l'interdiction de brûlage

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du code sanitaire départemental).

Au-delà des troubles de voisinage générés par les odeurs, les fumées et le risque d'incendie, le brûlage des végétaux à l'air libre a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

Le manquement à ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3ème classe pouvant s'élever à 450 €.

Les officiers de police judiciaire peuvent réaliser ce constat.

Bienvenue aux nouveaux arrivants

Nous invitons les nouveaux arrivants à venir se présenter au secrétariat de mairie, le meilleur accueil vous y est réservé. Des informations diverses vous seront communiquées.

Nous vous en remercions.

Mairie et agence postale communale

Secrétariat : Tél : 05.61.81.63.45 - E-mail : contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr

Site internet : www.mairie-montesquieu-lauragais.fr

Horaires d'ouverture au public :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h30	13h30 - 17h00
Mardi		13h30 - 19h00
Mercredi	8h30 - 12h30	
Jeudi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Vendredi		13h30 - 17h00

Permanence de Monsieur le maire : sur rendez-vous
Permanence urbanisme : sur rendez-vous

Services Médicaments pour les personnes isolées : Contactez les agents municipaux : Frédéric Frette, Guillaume Marquié au 06.89.27.81.49 de 8h à 12h et de 14h à 16h (de 7h à 14h en juillet et août)

Objets trouvés : adressez-vous au secrétariat de mairie

Groupe scolaire

École : 05.61.81.63.38
Cantine scolaire : 05.61.27.25.91
Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) : 06.78.00.87.30

Bibliothèque

Elle est ouverte tous les mercredis de 16h30 à 18h30, tous les vendredis de 16h30 à 18h30.

Été : ouverture tous les vendredis de Juillet de 16h30 à 18h30 et fermeture en août

M. l'abbé Daniel Saphy

Presbytère - 19 place Gambetta - 31 290 Villefranche de Lauragais - Tél : 05.61.81.62.18

39 66 allo docteur

3966 est le numéro pour contacter un médecin de garde la nuit, le week-end et les jours fériés, partout en Midi-Pyrénées.

Le défibrillateur est situé sur la façade de la mairie